

Bulletin européen

TRIBUNE LIBRE FONDÉE EN 1950 PAR J. CONSTANTIN DRAGAN

«UNE VAGUE D'EURODECISIONNISME»

de Riccardo Scarpa

Les nouveautés dans le processus d'intégration européenne au cours des premiers mois de la présidence italienne du Conseil, méritent d'être évaluées avec plus d'attention. Le Premier ministre italien, M. Bettino Craxi, avait effectivement raison lorsqu'il a affirmé, le 30 mars, à la fin du Conseil Européen qui s'est déroulé à Bruxelles «J'ai amené une vague d'euro décisionnisme, et personne ne m'en a voulu». La présidence italienne a, en effet, résolu des problèmes épineux qui étaient restés jusqu'alors en suspens. Tout d'abord, elle a conclu les négociations pour l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté Européenne. Ce n'était pas simple; d'autant plus que cette décision était entravée non pas tant par des problèmes de pêche - qui ont été d'ailleurs aisément résolu - mais surtout par le changement dans l'organisation économique et productive de la Communauté provoqué par le déplacement du coeur communautaire vers

la Méditerranée à la suite de l'entrée des deux Etats ibériques. Ce déplacement a rendu nécessaire l'application de mesures d'intervention destinées à favoriser la restructuration productive des régions méditerranéennes difficiles, de par leurs caractéristiques économiques, telles que le sud de l'Italie et de la France, ainsi que la Grèce. A ce propos, la présidence italienne a le mérite d'avoir lancé les *Programmes Intégrés Méditerranéens*. Il s'agit de quatre milliards d'ECU destinés à intégrer les dépenses pour les projets de restructuration productive dans ces régions. Outre ces fonds, il est également prévu des prêts à un taux bonifié de la Banque Européenne d'Investissement. Les Programmes Intégrés Méditerranéens devraient également intéresser, d'une façon considérable, le Fonds Social, le Fonds Régional et le Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole, section Orientation. Une moitié de ces allocations sera utilisée en

faveur de la Grèce; l'autre moitié sera partagée entre la France et l'Italie méridionales.

C'est ainsi qu'il a été possible de satisfaire les exigences du gouvernement grec qui, dans le cas contraire, se serait opposé à l'adhésion des Etats ibériques à la Communauté.

Le leader italien a démontré, à cette occasion, toute son envergure politique. Le fait de satisfaire les demandes de la Grèce a, en effet, coûté à l'Italie quelques sacrifices. M. Craxi a su cependant voir au-delà de la comptabilité interne et a compris que l'intérêt de sa grande et noble nation réside dans une Europe plus intégrée et plus forte: des avantages que l'on peut bien payer. Les agriculteurs qui se plaignent des dispositions de la Communauté devraient penser à ce qu'était l'agriculture nationale des différents Etats avant la création des institutions supranationales et après les guerres fratricides!

Limitation des souverainetés nationales

Une Europe plus intégrée et plus forte exige, cependant, une plus grande renonciation aux pouvoirs nationaux de la part des Etats membres et leur transfert dans les mains des Institutions supranationales. C'est surtout dans un secteur spécifique de la souveraineté que l'on ressent particulièrement le besoin d'un pouvoir communautaire plus grand: c'est la monnaie. Le Système Monétaire Européen, créé en 1979 fait ressortir une certaine insuffisance, car l'E.C.U. (European Currency Unit) n'a eu, jusqu'à présent qu'une valeur fictive, quotidiennement calculée comme moyenne pondérée de la valeur des devises des Etats membres. C'est néanmoins, grâce à ces caractéristiques innées, que l'E.C.U. est une unité ayant une valeur incroyablement stable. Ceci a provoqué la création et le développement de ce que l'on appelle l'*ECU privé*, plusieurs organismes privés ayant préféré traiter leurs échanges dans cette devise qui leur assure plus de garanties.

Les effets en ECU sont désormais très répandus sur le marché. Le Conseil des ministres financiers des Communautés, qui s'est tenu à Palerme les 12 et 13 avril, a autorisé le Comité des gouverneurs des banques centrales à appliquer les mesures pro-

posées dès le 12 mars. Elles consistent à rendre l'*ECU* obligatoire dans les règlements des banques centrales des Communautés. Indépendamment des devises réciproquement prêtées pour des interventions sur le marché, les paiements seront effectués en E.C.U. Les banques centrales d'Etats tiers pourront, en outre, posséder des ECU, en tant que réserve officielle comme alternative à l'or ou au dollar. Les Communautés vont ainsi avoir leur propre monnaie. Bien qu'étant, pour le moment, *parallèle* aux monnaies nationales, elle est néanmoins une alternative efficace au dollar étasunien. L'Europe peut ainsi acquérir, graduellement, une certaine souveraineté monétaire.

Ces résultats ne doivent pas être sous-évalués, car ils démontrent le manque de fondement de toute attitude pessimiste et renoncitaire. Quand il y a la volonté politique, on voit des résultats.

Le projet d'union

Nous continuons, cependant, à répéter que cette Europe en voie de fédération progressive exige une réforme institutionnelle qui donne plus de pouvoir à l'Assemblée des représentants des citoyens, plus de force à la Commission Exécutive qui doit la gouverner, plus de capacité décisionnelle au Conseil, actuellement bloqué par le mythe de l'unanimité obligatoire. Cette réforme est parfaitement sanctionnée par le Projet de Traité de l'Union Européenne, voté par l'Assemblée du Parlement Européen pendant la dernière législature; elle doit maintenant être assimilée par les Etats membres. Le Comité des sages, institué par le Conseil Européen de Fontainebleau, afin de permettre aux chefs d'Etat et de gouvernement de s'exprimer sur ce projet, a conclu son oeuvre et on va maintenant passer à la convocation d'une Conférence intergouvernementale.

Le président Mitterrand demande qu'elle ait comme objet le projet de Traité voulu par l'Assemblée et qu'elle regroupe, donc, les gouvernements disposés à soutenir ce projet. Par contre, dans certains milieux diplomatiques, en raison des résistances de quelques gouvernements - notamment les gouvernements britannique, danois et grec -, il a été suggéré que la Conférence ait un mandat

«suffisamment ample» pour satisfaire, en même temps, ces gouvernements.

Il faut comprendre très clairement, à ce propos, que seul un mandat précis peut contraindre les hésitants à faire des choix décisifs. Les mandats «suffisamment amples», *c'est-à-dire vagues*, sont les prémisses de ces négociations incohérentes qui ne plaisent qu'aux diplomates, mais à eux uniquement! On a malheureusement l'impression que M. Craxi est, à ce propos, trop influencé par sa propre diplomatie et, en premier lieu, par un ministre des Affaires étrangères trop puissant. Les hommes d'Etat, tels que Cavour par exemple, savent souvent mettre de côté leurs diplomates. M.

Craxi saura-t-il en faire autant? Nous le verrons d'après le mandat qu'aura la Conférence pour l'Union Européenne. Seul si son mandat est d'accepter le texte voté par l'Assemblée du Parlement Européen, la présidence italienne pourra être considérée vraiment historique et le Premier ministre italien pourra, peut-être se considérer comme le père d'une Union Européenne effective.

Au cas où la Conférence aurait le mandat «suffisamment souple» dont parlent les diplomates, il pourra obtenir un succès apparent, mais il est certain qu'il décevra l'Histoire et, en premier lieu, les Européens.

R. S.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE ET ETATS-UNIS D'EUROPE

A l'occasion du quarantième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, le 8 mai dernier, le président des Etats-Unis d'Amérique a visité certains pays européens, y compris l'Allemagne, principale responsable du conflit qui bouleversa l'Europe et le monde entier.

Il est évident que pour créer un climat positif dans les nouvelles situations politiques et économiques, il faut oublier le passé, aussi douloureux qu'il puisse être, et mettre un terme aux célébrations de victoires et de défaites, particulièrement chères à la France qui compte de multi-

ples associations d'anciens combattants transmises de père en fils.

Pour faire cesser cette tradition, le président Valéry Giscard d'Estaing proposa, en 1975, de mettre fin à de telles célébrations d'événements désormais tombés en prescription, comme n'importe quel crime au bout de trente ans.

Notre Bulletin mit en évidence ce message et le fait, à plus forte raison, aujourd'hui encore. Il existe, cependant, des peuples qui n'arrivent jamais à oublier... et qui interviennent en censurant le comportement de tous les autres, y compris celui des chefs d'Etat qui sont

obligés de respecter le protocole des pays à qui ils rendent visite, protocole qui leur impose un hommage aux morts de la guerre victimes, eux aussi, d'obédience à un ordre, d'idéaux faux et de guerres absurdes.

Comment pourrons-nous construire une Europe si nous continuons à discriminer même sur les morts?

Comme personne d'autre avant lui, le président Ronald Reagan a voulu exprimer sa pensée aux peuples européens en s'adressant à leurs députés réunis au sein du Parlement Européen de Strasbourg, ce que même Kennedy n'avait jamais fait.

Lors de son discours, il a voulu souligner que les Etats-Unis ne sont absolument pas contraires à l'unification de l'Europe, car une Europe grande et forte, qui s'est renforcée après la guerre grâce également à l'aide des Etats-Unis, signifie, en même temps, un allié puissant et les Européens devraient être plus conscients de cette force. L'euro pessimisme n'est pas justifié. Tout comme une cathédrale, l'Europe ne peut pas être construite à bref terme; il est surtout important de ne pas perdre de vue la nécessité de son édification.

Les problèmes politiques, économiques et culturels sont certainement très nombreux; mais chacun d'entre eux trouvera une solution le moment venu. Les problèmes les plus urgents sont ceux qui concernent la politique étrangère, car ils impliquent le maintien de la paix, bien suprême de l'humanité. Pour maintenir cette paix, il faut cependant savoir la défendre, car seule une position défensive peut assurer la paix, la sécurité et la liberté. Les armements doivent évidemment être réduits ou limités, afin de construire un futur plus serein, mais certainement pas avec une renonciation unilatérale aux armes les plus sophistiquées, fruit de la technologie moderne en constant développement.

La formule pour arriver à ces résul-

tats n'est pas, en aucune façon, celle qu'ont adoptée les régimes totalitaires qui ont engendré, tant dans le passé que de nos jours, des conflits et de graves tensions internationales par suite d'une attitude militariste, coûteuse et inutile. La formule correcte ne peut être que celle d'une libre démocratie et d'une économie encouragée par l'initiative privée, principal ressort d'efficacité, porteuse de prospérité et de bien-être pour tous.

C'est dans un tel climat de liberté démocratique que Reagan a pu, au cours de son premier mandat, redresser l'économie américaine, réduire le chômage et contenir l'inflation qui est actuellement l'une des plus basses au monde.

Attirés par les intérêts élevés, les capitaux errants, qui sont d'ailleurs utiles dans ces buts, ont en vérité déséquilibré la dépense publique, mais cet inconvénient sera bientôt éliminé.

Le seul système pour faire revenir les Soviétiques à Genève était de leur laisser entrevoir la possibilité de créer de nouvelles armes spatiales extrêmement sophistiquées et très coûteuses que l'Union soviétique n'est pas en mesure de produire vu son retard dans l'étude et la recherche dans ce domaine. Cet argument les a, en effet, reportés à la table des négociations.

Les Européens ne veulent cependant pas comprendre cette stratégie et, pour une question d'orgueil, préfèrent agir tout seuls. Mais tant que l'Europe ne sera pas unie, elle devra accepter, de bon gré, d'être alliée avec les Américains qui, comme l'a ouvertement reconnu Reagan, sont au fond, eux aussi, des «Européens» et doivent à l'Europe une grande quantité de matière grise.

Le discours de Reagan, quoi qu'on puisse dire, restera mémorable et l'on se souviendra du président américain comme d'un leader exceptionnel de l'Occident.

EUROPAEUS

8 mai 1975

LA LETTRE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE aux membres du Conseil européen des Neuf:

«La France commémore aujourd'hui le jour anniversaire de la fin de la deuxième guerre, pendant laquelle son peuple a combattu, avec ses alliés, pour refuser la domination d'un régime cruel et totalitaire.

Cette guerre a été fratricide pour l'Europe. Elle a accumulé les victimes et les ruines. L'aspiration commune de nos opinions est qu'elle soit la dernière de celles qui ont ensanglanté, depuis longtemps et en vain, le sol de notre continent. Ce qui était jadis un espoir est devenu, enfin, depuis le début de l'organisation de l'Europe une certitude.

C'est pour marquer cette certitude et faire apparaître notre volonté d'organiser en commun notre avenir pacifique que j'ai décidé, avec le gouvernement français, de ne plus commémorer désormais cet anniversaire, qui sera ainsi le trentième et le dernier.

Je tiens à vous en informer comme membre du Conseil européen. Sans doute pourrions-nous choisir en commun un jour qui marquera, dans l'ensemble de nos Etats, la fondation de l'Europe.

Certes, chacun de nous conservera les souvenirs qui sont les siens et honorera ceux auxquels l'hommage est dû. Mais il est temps d'ouvrir la voie de l'avenir et de tourner ensemble nos pensées vers ce qui nous rapproche et ce qui peut nous unir.

LA REPONSE DU CHANCELLIER D'ALLEMAGNE FEDERALE

«Monsieur le président,

Votre lettre du 8 mai a profondément ému mes concitoyens et moi-même. Pour le peuple allemand, les débuts de l'unification européenne, qui remontent maintenant à vingt-cinq années, ont été les premiers éléments d'un nouvel équilibre politique. Elle (l'unification européenne) est allée de pair, pour nous, avec l'avènement de l'amitié franco-allemande. Nous savons aujourd'hui que cet espoir était fondé. Le respect mutuel et l'amitié étroite entre nos deux peuples, qui n'ont cessé de grandir pendant ce quart de siècle, demeurent pour nous une expérience inoubliable.

Trente ans après la fin de la guerre mondiale, nous gardons encore le souvenir douloureux des souffrances qu'elle a répandues dans le monde. Nous nous inclinons respectueusement devant toutes les victimes de la guerre, parmi lesquelles les Français et les Françaises, durement frappés par ces horreurs qui n'ont pas épargné jusqu'à votre propre famille.

Nous avons été d'autant plus émus par votre décision selon laquelle le gouvernement français ne célébrera plus à l'avenir, sous une forme officielle, le jour anniversaire de la fin de la guerre. Nous n'interprétons pas cette décision comme l'expression d'une volonté d'oubli, mais comme un témoignage de la confiance française dans la force d'union de l'idée européenne et de la solidarité toujours plus étroite qu'elle engendre entre nos peuples.

J'ai le ferme espoir que nous parviendrons en commun, avec nos collègues, du Conseil européen, à réaliser des progrès politiques en faveur de l'Europe dans l'esprit de votre geste orienté vers l'avenir».

MAIS CES EUROPEENS, QUI CROIENT-IL ETRE?

de Reginald Dale

(Directeur du «Financial Times» - extrait de «Comunità Europee» n° 3-4

Les relations entre l'Europe et les Etats-Unis se sont passablement détériorées. Il s'agit, à mon avis, d'une tendance irréversible. L'évolution n'est ni spectaculaire, ni dramatique, bien qu'il soit à la mode d'affirmer que les relations transatlantiques se détérioreront ultérieurement avant de s'améliorer. Personnellement, je crois, par contre, qu'elles sont condamnées par l'histoire à empirer. Je ne vois aucune possibilité d'amélioration, à moins que la «vieille» Europe ne fasse quelque chose. Je n'attends rien des Etats-Unis et doute fort que l'Europe fasse quelque chose.

Jetons les cartes sur la table. Je suis un Européen inconditionné, un croyant fervent... Je ne suis pas qu'Européen. Je suis «un Européen». Je veux un passeport européen. Peu m'importe la couleur ou la langue dans laquelle il sera rédigé. Peu m'importe qu'il soit imprimé sur du carton ou sur du papier plastifié. Je veux simplement qu'il soit le témoin de mon identité: je suis un Européen provenant de la région britanni-

que, région dont je suis, à tort peut-être, démesurément orgueilleux. Je suis parfaitement conscient que ceci n'est pas très cohérent du point de vue conceptuel, mais il en est ainsi. Une des raisons pour rester accroché à cette conviction est que - tout comme pour une équipe de football qui perd continuellement et que l'on continue, malgré tout, à soutenir (dans mon cas, il s'agit de l'Arsenal) - il ne faut jamais se rendre à l'évidence. Et avec toute la modestie qui me reste, je suis convaincu que Winston Churchill et Charles de Gaulle m'auraient compris. «Bien», comme dirait le président Ronald Reagan lorsqu'il commence une nouvelle phrase, tout ceci est très intéressant, mais ne mène pas bien loin. Cela fait désormais trois ans que je transporte ma condition d'Européen à travers les Etats-Unis et qu'on me le reproche âprement, même si c'est avec gentillesse. Je me trouve, maintenant, au stade où je commence à comprendre le point de vue des Américains et à croire que nous, les Européens, avons énormément à apprendre des Américains sur nous-mêmes.

INTOLERANCE ET PAUVRETE

Eclaircissons quelques points.

Il est historiquement vrai que la plupart des Américains d'origine européenne sont venus dans ce pays car, d'une manière ou d'une autre, ils fuyaient l'Europe et tout ce qu'elle représentait en termes d'intolérance, de persécutions religieuses, de pauvreté. Ils ne se considèrent pas, dans leurs ensemble, comme nos cousins d'outre-Atlantique, mais comme des personnes qui ont vu la lumière, alors que nous étions encore dans les ténèbres.

Deuxièmement: les Américains ont toujours, à mon avis, un complexe vis-à-vis de l'Europe. J'omets de souligner, pour des raisons de brièveté, qu'un cinquième de la population étasunienne est noir, latino-américain, asiatique, etc.

Troisièmement: tout en reconnaissant qu'ils sont plus innovateurs, plus actifs et plus inspirés que nous, ils ont un respect inavoué pour notre «culture». En général, un Américain n'apprécie absolument pas qu'on lui rappelle que notre civilisation a au moins un millénaire de plus que la sienne. Mais ce que les Américains voient et que nous avons tendance à oublier est que nous avons passé la presque totalité de ces mille ans non seulement à nous faire la guerre, mais aussi à exporter, dans le monde entier, nos conflits cruels et sanguinaires.

Les Américains ne veulent pas, à juste titre, partager tout ceci avec nous. Ils peuvent chercher à se comporter de la même manière (Corée, Viêt-nam et leur participation tardive aux deux guerres mondiales en Europe), mais, en réalité, ceci leur donne la nausée. La chose la plus curieuse parmi les choses curieuses que les Soviétiques disent des Américains est qu'ils sont impérialistes. En substance, les Américains veulent qu'on les laisse tranquilles dans leur superbe continent.

QUERELLEURS ET EXCENTRIQUES

Ils nous voient généralement, et probablement à juste titre, comme des querelleurs, des excentriques et des personnes vaguement dépassées. L'Europe est parfaite pour des

vacances culturelles - y compris un jour à Venise et les vingt-trois minutes obligatoires au Louvre - mais nous ne sommes pas en substance, des gens sérieux.

Ils pensaient, il y a quelque temps, que nous étions sales et obsédés par le sexe. Nous ayant désormais dépassé du point de vue du sexe, ils pensent, tout simplement, que nous ne sommes pas propres. Ils ne nous considèrent plus comme des «modèles» et je crois que c'est à nous de leur prouver le contraire, si nous le voulons. Mais rien ne semble indiquer que nous ayons cette volonté. Nous avons une occasion historique, après la Seconde Guerre mondiale, de nous relever de nos ruines; nous aurions pu saisir l'histoire par les cornes et démontrer au monde entier que nous pouvions changer radicalement les choses. Nous sommes, par contre, au bord de la faillite et procédons avec une lenteur désespérante. Nous oublions trop facilement que nous ne sommes pas un phare lumineux pour le reste de l'humanité, que nous avons été à l'origine de nombreuses guerres et que nous avons parcouru le monde entier en semant aussi bien la dévastation que le progrès. Et ceux d'entre nous qui ne l'ont pas fait enviaient les autres.

Je voudrais faire encore quelques observations avant d'aborder le dernier sujet. Tout d'abord, les Américains, dans la mesure où ils peuvent se permettre d'avancer des généralisations provocatrices, adorent les Anglais, les Irlandais et les Italiens. Ils aiment bien la plupart des Européens du Nord, éprouvent des sentiments extrêmement ambigus vis-à-vis des Allemands et détestent les Français. Quant aux Espagnols, ils ne savent pas très bien quoi en penser. Ce qu'ils n'aiment pas chez les Français, et en partie chez les Anglais également, c'est leur attitude de supériorité. Les Britanniques se considèrent, évidemment «supérieurs», mais ils le font avec une certaine délicatesse. Les Français, ou pour être plus précis, les Parisiens, ne se font pas de scrupule. Vous pouvez, à New York, vous faire insulter sans vous sentir, pour cela, délibérément offensés... Alors qu'à Paris, la volonté de blesser est évidente, tout au moins pour les Américains que je connais.

Or les Américains se demandent: «Pourquoi se préoccuper tellement? S'il en est

ainsi, ils n'ont qu'à continuer sans nos dollars qu'ils nous volent, de toute façon. Mais pour qui vous prenez-vous, vous, les Français et les Anglais?». Ce sont des impressions fugitives, mais elles expriment des sentiments profonds - et parfois amers - vivement ressentis par la classe moyenne des Blancs américains. Il me semble donc que les Américains manifestent actuellement leur anti-européisme avec moins de complexes. Et tout ceci est de notre faute. Nous oublions, également, je crois, que les Etats-Unis sont en train de se transformer rapidement d'une nation orientée vers l'Europe en une nation qui est de plus en plus noire, hispanisante et tournée vers le Pacifique.

DERIVE CULTURELLE

Ce qui est particulièrement sympathique, pour un Européen est que malgré tout les Américains continuent à tous nous unir dans la même cordée. «Vous, les Européens...» ont-ils l'habitude de dire. Ils nous attribuent, du cap Nord jusqu'au Péloponnèse, une unité et une identité que nous n'oserions jamais nous reconnaître. Dans un sens, cela est agréable, mais on ne peut plus mystifier. Ceci veut dire qu'ils nous connaissent bien mal, avec tous nos défauts. C'est ainsi qu'un Européen peut mesurer, aux Etats-Unis, l'ampleur du fossé qui s'est créé entre les Américains et nous. La dérive continentale s'accroît de quelques millimètres par an. La dérive sociale et culturelle augment bien plus rapidement.

L'épicentre des Etats-Unis, peu importe sa position physique sur la carte de géographie, échappe au vieil *establishment* du Nord-Est - que connaissent les Européens et avec lequel ils se sont bien entendus - et se déplace vers des personnes qui, très souvent, n'ont jamais mis les pieds en Europe. Il faudrait, peut-être, qu'elles y viennent plus souvent. Mais ce n'est pas le cas. De la Californie, les Américains partent en vacances vers la Thaïlande ou les Hawaii... Il a été exercé, au sein du Congrès, des pressions pour que les soldats américains soient retirés du territoire européen. Notre politique agricole est

considérée comme une provocation, et il est probable qu'elle le soit réellement. Des problèmes graves. Nous ne pourrions pas nous en sortir en étant simplement «gentils», «extravagants» et Européens. Cela ne marche plus.

Nous devons réfléchir sérieusement sur nos rapports avec les Américains: commerciaux, économiques, politiques et surtout émotifs. Nous avons besoin des Américains et nous devons, en toute honnêteté, nous poser la question de fond: ont-ils besoin de nous et feraient-ils la guerre pour nous? Bon nombre d'entre eux ne la feraient pas. Leur ressentiment vis-à-vis de notre «supériorité» s'est inextricablement amalgamée avec leur vision morale du monde, avec le choc de l'après-Viêt-nam et avec leur conviction - rarement manifestée - que nous méritons, de toute façon une leçon. Il est également vrai que les Américains sont intimement convaincus que tout ce qui est américain est meilleur, y compris le droit de critiquer.

L'EUROPE VAUT-ELLE UNE GUERRE

Les Américains ne considèrent plus l'Europe - et peut-être ne l'ont-ils jamais considérée - comme un héritage qui doit être sauvé coûte que coûte. L'administration américaine actuelle, d'inspiration californienne, se demande si nous sommes un «objectif stratégique» important au point de valoir une guerre. C'est la nouvelle manière de voir les choses.

Personnellement, je préférerais, en tant qu'«Européen» être un peu plus qu'un «objectif stratégique» d'un prochain conflit quelconque. Je ne crois pas, non plus, que la guerre soit devenue, par miracle, un mot appartenant au passé. Mais j'ai le sentiment que nous, les Européens, avons gaspillé les occasions. Je serai un peu plus optimiste lorsque quelqu'un me remettra un passeport européen écrit, de préférence, en néerlandais, en grec, ou en danois. Ma femme est américaine. Devrai-je peut-être, un jour, opter pour un passeport américain?

R. D.

L'EUROPE ET LES PAYS DU MAGHREB

de Giorgio Vizioli

Si d'une part, l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté Européenne permet au Vieux Continent de récupérer pleinement ses caractéristiques méditerranéennes, de l'autre elle risque, paradoxalement, de créer de nouveaux problèmes quant à la définition d'une politique commune européenne vis-à-vis des autres pays donnant sur la mer Méditerranée. Il s'agit, en d'autres termes, des problèmes que l'adhésion à la CEE, surtout celle de l'Espagne, provoque dans les rapports avec les pays du Maghreb - Maroc, Algérie et Tunisie - qui sont associés à la Communauté grâce aux accords de coopération passés au mois d'avril 1976.

La visite que le ministre italien des Affaires étrangères, M. Giulio Andreotti, a effectuée en avril dernier, en qualité de président en exercice du Conseil des ministres de la Communauté, a donc été d'autant plus opportune qu'elle a eu lieu immédiatement après la réunion de Bruxelles au cours de laquelle il a été officiellement décidé la naissance de l'Europe des Douze.

Les accords de coopération entre la CEE et les pays du Maghreb avaient été passés, par cohérence, suivant un seul modèle. Ils concernaient les échanges commerciaux et la coopération dans les domaines économique, technique et financier. Ils ne prévoient aucun terme d'échéance, alors que les protocoles qui définissent le plan d'aides financières ont une durée de cinq ans: à cause, cependant, de la lenteur des procédures de ratification, ces termes se sont considérablement prolongés. Les premiers protocoles financiers ont, en effet, couvert la période allant du mois de novembre 1978 au mois d'octobre 1981, alors que l'échéance des deuxièmes protocoles est fixée à fin 1986.

Depuis 1976 jusqu'à ce jour, on ne peut cependant pas affirmer que les objectifs qui semblaient réalisables lors de la signature des accords aient été atteints. Les principales difficultés et les plus grandes déceptions se sont justement vérifiées dans le domaine commercial. Il faut, en particulier, faire ressortir l'érosion graduelle des préférences douanières dont les pays du Maghreb auraient dû jouir sur la base des accords: en effet, ces préférences ont été peu à peu étendues à d'autres pays méditerranéens et aux pays en développement non associés à la Communauté Européenne.

Dans le secteur industriel, la CEE a, en outre, accentué une certaine attitude protectionniste en faveur de quelques catégories commerciales particulièrement délicates, telles que, par exemple, les produits textiles; de même, la politique agricole de la Communauté a assumé un caractère de plus en plus protectionniste.

Les mêmes affinités méditerranéennes qui auraient dû, en principe, favoriser le projet global, ont fini par compliquer sa réalisation sur le plan économique. Les produits du Maghreb sont en effet plus souvent concurrents de ceux de la Communauté Européenne, plutôt que complémentaires; à la suite de l'entrée de l'Espagne et du Portugal au sein de la CEE, plusieurs produits finiront par devenir excédentaires par rapport aux besoins réels.

Le pays sur la côte méridionale de la Méditerranée le plus préoccupé par la naissance de l'Europe des Douze est sans aucun doute le Maroc, dont le roi Hassan II est même arrivé à demander officiellement que son pays devienne le treizième membre de la Communauté Européenne. Hassan a fait savoir que pour résoudre les problèmes de

caractère géographique, il a été prévu un projet pour la réalisation d'un pont sur le détroit de Gibraltar (au-dessous duquel passerait également un oléoduc) qui unirait l'Afrique à l'Europe.

Bien que l'hypothèse de l'accès du Maroc à la Communauté paraisse très difficile, tout au moins à court et à moyen terme (à cause, entre autres, des résistances qu'un tel projet rencontrerait de la part de l'Espagne), il faut cependant souligner les raisons formulées par Hassan II: «Nos préoccupations - a déclaré le roi aux journalistes au cours d'une conférence de presse au début du mois d'avril, lors du voyage de M. Andreotti - sont légitimes. Il en serait de même pour l'Italie, si elle ne faisait pas partie de la Communauté. L'entrée des deux nouveaux partenaires aura certainement des répercussions négatives sur les exportations du Maroc, tout au moins à court terme. Mais à long terme ce sera l'Europe qui devra se préoccuper et qui aura des problèmes. A mon avis, l'option stratégique de l'Europe devrait être celle de s'assurer un arrière-pays agricole, et cet arrière-pays est le Maroc, la mer Méditerranée, l'Afrique du Nord, tout le continent africain. C'est pourquoi nous avons demandé de faire partie, de plein droit, de la Communauté Européenne et j'espère que nos amis européens comprendront le sens de notre demande».

«Notre proposition - a poursuivi le roi - n'est pas une provocation subtile. Elle pourrait le sembler, mais elle ne l'est pas. Telle est notre volonté. Les motifs qui nous ont poussés à une telle décision ne sont pas uniquement économiques, mais aussi et surtout politiques. Le Maroc a effectué, depuis longtemps, ses choix politiques et constitutionnels parmi les pays européens donnant sur la Méditerranée: le pluralisme des partis, des syndicats, les libertés publiques. Le Maroc a choisi le système libéral, celui qui se pro-

che le plus de l'Europe des Douze. En outre, si nous regardons la carte géographique, nous voyons immédiatement que le Maroc est plus proche de la Communauté que la Grèce. Et il le sera encore plus, lorsque nous aurons réalisé, d'ici huit ans environ, le pont sur le détroit de Gibraltar. C'est pourquoi je dis que notre choix est politique et que ce sera un choix gagnant».

Au-delà des problèmes techniques et financiers, ainsi que des problèmes dérivant de l'impact sur l'opinion publique européenne d'un élargissement de la CEE hors des frontières du Vieux Continent, la proposition de Hassan provoque, à court terme, la reprise de la négociation pour un nouvel examen du fonctionnement des accords de 1976 qui prévoyaient, dès leur signature, la création d'une série d'institutions communes (Conseil de coopération, comités spécialisés dans les divers secteurs, etc.).

Une autre question, moins évidente peut-être, qui intéresse le Maroc dans les procédures destinées à éliminer les obstacles qui entravent l'entrée effective des deux pays ibériques dans la Communauté est celle de Gibraltar. Lors de la reprise de la négociation anglo-espagnole sur le futur de la colonie britannique, au début de février dernier, Hassan II a lui-même affirmé, lors d'une interview à la télévision espagnole, que le problème de Gibraltar est lié à la revendication marocaine sur les deux enclaves espagnoles Ceuta et Melilla en Afrique. Hassan II a également introduit dans cette question un élément stratégique et a souligné que si l'Espagne devait récupérer Gibraltar, ceci pourrait provoquer des rétorsions de la part de l'URSS qui ne verrait pas d'un bon oeil les trois «clefs d'accès» à la Méditerranée dans les mains d'un seul pays, d'autant plus que ce dernier va bientôt entrer au sein de l'OTAN.

G. V.

ECHANGES COMMERCIAUX DE LA CEE AVEC LES PAYS DU MAGHREB
(en millions d'ECU)

	1976			1982		
	Exp.	Imp.	Solde	Exp.	Imp.	Solde
Algérie	2.760	2.153	+ 607	5.334	8.642	- 3.308
Maroc	1.317	840	= 477	2.012	1.343	= 669
Tunisie	837	412	= 425	2.154	1.282	= 872

(Source: Eurostat)

AIDES FINANCIERES CEE 1981-86
(en millions d'ECU)

	Subventions	Prêts spéciaux	BEI	Total
MAGHREB	132	82	275	489
Algérie	28	16	107	151
Maroc	67	42	90	199
Tunisie	37	24	78	139

(Source: Banque Européenne d'Investissements)

LA STATION SPATIALE «COLUMBUS»

La participation européenne

Roma a répondu positivement à l'offre de collaboration lancée par le président américain Reagan pour la réalisation de la station spatiale Columbus.

Cette réponse a été formulée par les ministres de la Recherche des quatorze pays occidentaux (les onze Etats membres de l'Agence Spatiale Européenne, deux membres européens associés et le Canada) adhérant à l'Agence Spatiale Européenne, avec l'approbation, lors de la dernière réunion de Rome, du programme ESA jusqu'en 1995. L'Europe s'engagera à réaliser le Programme Columbus, proposé par l'Italie et l'Allemagne fédérale et accepté successivement en tant que plan officiel de l'ESA.

C'est justement dans le cadre du plan de réalisation du Programme Columbus que l'Office Spatiale Européen a récemment attribué la responsabilité de la station européenne habitée à l'Italie et à l'Allema-

gne fédérale, ou plus exactement à l'Aeritalia et au Consortium allemand Erno. Ceci non seulement en reconnaissance d'une sorte de «droit d'invention» - la Columbus, se basant sur les technologies du Spacelab, modulaire et compatible avec la station spatiale américaine, fut en effet conçue en 1983 par Ernesto Vallerano de l'Aeritalia et par Hans Hoffmann de l'Erno - mais aussi sur la base des engagements financiers assumés par ces deux pays et des charges industrielles qui leur ont été confiées.

En effet, l'engagement économique le plus important pour la réalisation du Programme Columbus (3 850 milliards de liras jusqu'au moment de sa mise en orbite) est à la charge de l'Allemagne fédérale à raison de 38% et de l'Italie à raison de 25%; suivent la Grande-Bretagne et la France avec 15% chacune. La Belgique, l'Espagne, le Danemark et les Pays-Bas participeront avec des pourcentages inférieurs.

L'industrie italienne est actuellement appelée à remplir les trois tâches suivantes: gestion industrielle en collaboration avec l'Allemagne fédérale; responsabilité de l'Aeritalia dans la réalisation de l'ensemble du module pressurisé (10 mètres de long et 4 de large, pouvant accueillir trois personnes); participation à la réalisation des sous-systèmes d'électrogénération, gestion des données, contrôle de l'aménagement et télécommunications. La réalisation du module-magasin des ressources, outre la cogestion, est du ressort de l'Allemagne; la France et la Grande-Bretagne s'occuperont de la construction des plates-formes pour les expérimentations externes.

Il se déroulera, au sein de l'Exposition internationale de l'Electronique à Rome, une rencontre ayant comme sujet la collaboration Europe-Usa pour la réalisation des stations spatiales, les programmes de l'Esa et l'utilisation des stations spatiales futures.

Au cours de cette rencontre, les protagonistes actuels de l'aventure spatiale exposeront leurs relations. Les travaux, qui se dérouleront du 26 au 28 mars, seront présidés par M. Cesare Fanto, président de la Selenia Spazio. Une table ronde sur l'Agence Spatiale Italienne est prévue pour le 28 mars, avec la participation du ministre de la Recherche scientifique, M. Granelli.



ICCROM

une organisation internationale

Parmi les nombreuses organisations à caractère culturel, ICCROM occupe une position particulière, grâce à ses objectifs nobles et à son activité très efficace.

Créé en 1959, dans le cadre de l'Unesco, comme organisme scientifique intergouvernemental autonome, l'ICCROM (Centre International d'Etudes pour la Conservation et la Restauration des Biens Culturels) a démontré, tout au long des vingt-cinq ans de son activité, une véritable vocation pour l'universalité, pleinement conscient de sa responsabilité vis-à-vis du patrimoine culturel. Le terme «universalité» doit s'entendre au sens large. Il ne s'agit pas uniquement du fait qu'ICCROM comprend actuellement soixante-neuf pays qui représentent, en qualité de membres, les cinq continents. Il faut, en effet, tenir compte de son attitude tout à fait impartiale à l'égard du patrimoine culturel de toute l'humanité, afin qu'il soit connu, protégé et sauvegardé.

Conformément aux statuts sur l'organisation et le fonctionnement (art. 2), chaque Etat membre de l'Unesco peut faire partie de l'ICCROM sur simple présentation au directeur de cette institution d'une demande d'adhésion. Peuvent également devenir membres associés les institutions publiques et privées à caractère scientifique et culturel de n'importe quel Etat, même non membre de l'Unesco. L'ICCROM compte actuellement quarante-huit associés.

La dénomination ICCROM ne peut pas exprimer tout la gamme d'activité exercée. L'ICCROM a constaté que le nombre d'experts en problèmes de conservation et de restauration du patrimoine culturel est insuffisant et a souligné plusieurs fois la nécessité d'une collaboration étroite entre les responsables de ce secteur, afin d'assurer un échange actif

d'expériences et la formation d'un centre commun de renseignements. Tout ceci explique le programme de travail, ambitieux mais réaliste, que l'organisation a décidé de suivre dès le début de son activité. Un programme qui démontre encore, vingt-cinq ans plus tard, toute sa vitalité.

Le premier objectif que s'est proposé l'ICCROM est celui d'instaurer une collaboration entre ceux qui travaillent dans le domaine de la conservation et de la restauration et ceux qui enseignent ces matières, avec une attention particulière pour les pays sous-développés et ceux en développement.

L'ICCROM peut compter sur l'aide permanente de l'Etat italien qui a mis à sa disposition une aile du célèbre hôpital San Michele de Rome pour qu'il puisse exercer ses nombreuses activités, ainsi que sur le grand intérêt démontré par l'Institut Central de la Restauration.

L'ICCROM a organisé, dès le début, des cours de perfectionnement auxquels ont été invités de nombreux experts de la restauration qui ont tenu des conférences agrémentées de démonstrations pratiques. Les participants, provenant de différents pays du monde, ont reçu des bourses d'étude aussi bien de la part de leur pays d'origine que de celle de l'Unesco et de diverses fondations culturelles.

Un des ces premiers cours a été consacré à la conservation et à la restauration des monuments architectoniques et des sites archéologiques. Au-delà de la politique de conservation-restauration (qui implique de nombreux facteurs d'ordre écologique, urbain, historico-sentimental et de prospection), la complexité de ce cours est déterminée par les aspects spécifiques de l'art de construire dans les différents pays du monde, par les difficultés pour conserver certains matériaux de construction tels que la pierre tendre, la brique non cuite, le bois, le bambou.

Un autre cours particulièrement important a été consacré à la conservation de la peinture murale, pour laquelle se pose, dans ce cas également, le problème de l'adaptation à d'innombrables situations de techniques spécifiques. Il est nécessaire de trouver les méthodes de conservation et de restauration les plus appropriées aussi bien pour une peinture rupestre que pour une fresque byzantine, tout comme pour une peinture indienne. Nous nous inspirons, dans tous ces cas, au principe fondamental de la médecine «primun non nocere» et recherchons des méthodes qui ne nuisent pas, qui assurent la conservation des oeuvres pour une période suffisamment longue sans compromettre leur authenticité. Il est évident qu'un programme de cette envergure exige toute une série de recherches de laboratoire, une connaissance parfaite des matériaux et des techniciens spécifiques, des facteurs et des agents nuisibles, de toutes les maladies que ces derniers peuvent provoquer. Celui qui s'occupe sérieusement de la conservation doit, en outre, s'assumer une grosse responsabilité culturelle et historique, car la restauration n'est pas un acte en soi-même, mais une contribution fidèle à la sauvegarde du patrimoine culturel, c'est-à-dire de l'auto-conscience de l'humanité.

Le slogan adopté par le Conseil Européen pour la Protection du Patrimoine Architectonique de l'Europe - «Un futur pour notre passé» - devrait être, sous cet aspect, modifié. L'activité d'un restaurateur ne doit pas, en effet, être exercée dans une perspective du passé. Nous ne restaurons pas pour nous assurer un futur. En réalité, nous conservons et nous restaurons ces témoignages du passé qui représentent des points de référence irremplaçables de notre existence historique et culturelle, sans lesquels nous serions privés de la partie la plus noble de la mémoire et donc privés de notre personnalité. Un restaurateur doit penser à sa responsabilité vis-à-vis du futur, vis-à-vis de lui-même et de ses propres enfants, qui ont le droit d'avoir un passé, d'avoir des racines solides dans une conscience de valeurs constituées, ipso facto. Cette responsabilité objective du restaurateur s'étend et doit devenir un élément de la politique culturelle générale, puisqu'aucun peuple ne peut rester indifférent à la transmission de son propre héritage culturel. Le slogan exact doit donc être «un passé pour notre futur».

Les bases théoriques de la conservation et de la restauration ont été étudiées et discutées lors du cours sur les principes scientifiques de la conservation; l'activité de conservation préalable dans les musées a été l'objet d'un autre cours.

Il est évident que pour développer son activité de spécialisation, l'ICCROM a dû se créer une structure de base, avec des salles pour les cours et des laboratoires bien équipés. Il a été prévu, en outre, un programme de collaboration avec les instituts et les laboratoires spécialisés de technologie avancée, où les étudiants de l'ICCROM peuvent avoir des contacts directs avec les technologies et les équipements les plus modernes.

Outre les cours qu'il organise directement, l'ICCROM participe à des cours et à des symposiums internationaux ayant une orientation bien déterminée et qui peuvent offrir tout un ensemble d'expériences et de renseignements. Tels sont les cours pour la conservation de la pierre (Venise), pour la protection contre les séismes du patrimoine architectonique (Montenegro), les séminaires pour la conservation des constructions en briques (non cuites), pour la conservation des livres et des documents, etc.

A la suite de l'élargissement de son activité et de son prestige scientifique croissant, l'ICCROM est invité à participer aux programmes des centres régionaux Unesco pour la conservation des biens culturels de l'Amérique du Nord (Chrususco), de l'Amérique du Sud (Cusco), de l'Afrique (Lagos), de l'Asie (Bagdad, Luknow). L'ICCROM a offert en même temps, son assistance de spécialisation dans de nombreux pays en participant directement à l'organisation et à l'activité de quelques chantiers particulièrement difficiles (Gönreme en Turquie; Monasterio-Humor en Roumanie; Piva en Yougoslavie; Pagan en Birmanie; Bangkok en Thaïlande, etc.). Il faut ajouter à tout ceci les nombreuses participations de spécialistes délégués de l'ICCROM à plusieurs rencontres scientifiques internationales consacrées à des problèmes changeant d'un pays à l'autre pour la conservation du patrimoine culturel.

Il est incontestable qu'une telle activité ne pouvait pas atteindre son objectif si elle n'était pas accompagnée d'un effort sur le plan de la collecte et de la distribution de l'information. Voici pourquoi l'ICCROM dispose, actuellement, de la meilleure bibliothèque d'orientation au monde (28 000 titres), avec tous les renseignements enregistrés sur ordinateur. Cette bibliothèque et le centre de documentation de l'ICCROM mettent à la disposition des pays membres et des membres associés une série de renseignements qui concernent les problèmes les plus urgents. Ces prestations font partie des avantages offerts par l'adhésion à l'ICCROM.

En rapport étroit avec cette oeuvre d'information, l'ICCROM s'est également assumé la tâche de publier quelques ouvrages spécialisés destinés aux conservateurs et aux restaurateurs. Les problèmes traités couvrent une gamme très vaste de sujets: la conservation de la pierre et du bois, l'humidité, le mortier, la peinture murale.

Piero Pazzola, G. de Angelis d'Ossat, Hans Foramitti, M. Carbonell, Paul Philippot, Paolo Mora, Gaël de Guichen, Bernard Feilden, Giorgio Terraca, Cevat Erder sont ceux sur qui repose la responsabilité de tout le travail accompli par l'ICCROM.

L'ICCROM a célébré, en mai 1984, un quart de siècle d'activité. Il a été rappelé, à cette occasion, tout ce qui a été réalisé et il a été préparé un programme pour l'avenir. Conscient de jouer un rôle de polarisation de toutes les consciences sur la tentative de sauver le patrimoine culturel de tous les pays du monde, sans aucune discrimination de race, de religion ou de régime politique, l'ICCROM insistera sur la mobilisation de toutes les forces afin d'augmenter le nombre des conservateurs et des restaurateurs pour l'amélioration des méthodes d'intervention.

Certes, la force de l'ICCROM dépend, également, du nombre et de la participation active de ses membres. C'est pourquoi, vu l'activité de notre organisation et le fait que des centaines de spécialistes du monde entier sont fiers d'avoir suivi les cours de l'ICCROM, nous désirons qu'un nombre de plus en plus élevé de pays soient rapprochés dans l'effort et dans la responsabilité morale qui a pour but d'exalter, dans la prospective de l'histoire future, les valeurs de la culture humaine et, en définitive, la dignité humaine.

Pr Dr Vasile Drăgut
Président de l'Assemblée Générale de l'ICCROM



INTERVIEW

M. Gérard J. Wiarda,

Président de la Cour européenne des Droits de l'Homme

QUESTION: Votre Honneur, vous présidez la Cour européenne des Droits de l'Homme à une époque marquée par un retour spectaculaire des groupes situés aux deux extrémités de l'éventail politique, en un temps où l'intolérance raciale permet de gagner des voix dans un grand nombre de pays européens y compris le vôtre. Cette situation vous inquiète-t-elle?

REPOSE: Je dois dire qu'au sujet des droits de l'homme en Europe et des tensions raciales par exemple, je ne suis pas encore très inquiet. Certes on voit se manifester, surtout dans les pays où il existe d'importantes populations de travailleurs migrants, une intolérance raciale grandissante, mais celle-ci ne s'est pas encore frayé un chemin dans la politique. Bien sûr, il y a dans certains pays, y compris dans le mien, des partis politiques qui essaient de profiter des attitudes xénophobes de quelques individus. Mais ces partis sont généralement très petits et ne réussissent que dans les villes où se trouvent de fortes concentrations de travailleurs migrants. Par conséquent, lorsque vous me demandez si le racisme en Europe m'inquiète, je dois répondre: pas encore. Il ne m'apparaît pas que les pays occidentaux s'écartent des principes de respect des droits de l'homme.

Il est évidemment impossible de prédire ce qui se passera dans l'avenir. Tout dépendra aussi de l'évolution de la situation économique et du chômage.

Q.: La Cour a-t-elle, à votre avis, beaucoup contribué à la sauvegarde des droits de l'homme en Europe, ou son rôle est-il resté marginal?

R.: La Cour s'occupe surtout d'affaires d'importance marginale. Quand les journaux traitent de droits de l'homme, c'est généralement à propos d'événements survenus en Afrique, en Amérique latine, ou en URSS par exemple. Dans les 21 pays du Conseil, il ne se produit pas de violations très graves des droits de l'homme. La Cour a donc connu très peu d'affaires de cet ordre.

Q.: Pouvez-vous me citer quelques graves problèmes de droits de l'homme dont la Cour a été saisie?

R.: Je mentionnerai, en guise d'exemple, une affaire dans laquelle le Royaume-Uni a été accusé d'avoir torturé des membres de l'IRA (Armée républicaine irlandaise) en Irlande du Nord. Quand l'affaire est passée devant la Cour, nous avons estimé qu'il n'y avait pas eu torture mais que certaines méthodes d'interrogatoire utilisées par les autorités constituaient un traitement inhumain. Nous avons déclaré que bien qu'il ne s'agisse pas vraiment de torture ces méthodes étaient inacceptables. Lorsque cette affaire vint devant la Cour, ces mesures ne furent plus employées.

Dans une autre affaire, contre le Royaume-Uni également, a été soulevée la question des châtiments corporels utilisés à l'Île de Man comme méthode disciplinaire dans les écoles et punition autorisée par la loi.

Autre exemple: il existait en Irlande du Nord une loi punissant l'homosexualité. Nous avons désapprouvé cette situation et la loi a été abrogée. Nous l'avons déclarée incompatible avec le respect de la vie privée.

Nous avons examiné quelques affaires de liberté d'expression dans lesquelles des journaux ont été sanctionnés parce qu'ils avaient publié des articles concernant une affaire pendante devant la Cour. Un grand nombre de nos affaires ont trait à des questions de procédure, et notamment à l'égalité des parties dans les poursuites pénales. Nous avons affirmé que la position de l'accusé et celle de la partie poursuivante doivent être absolument égales.

Nous avons en ce moment quelques affaires devant la Cour, très importantes selon moi. L'une d'elles a trait à la législation du Royaume-Uni sur l'immigration et qui rend plus aisé à un étranger résident au Royaume-Uni d'être rejoint par son épouse que pour une femme d'être rejointe par son époux. Nous allons avoir une affaire allemande très importante relative au serment de loyauté des fonctionnaires. Nous avons aussi une affaire contre le Royaume-Uni au sujet des expropriations effectuées sous le gouvernement travailliste. Toutes ces affaires sont importantes, mais à un degré bien moindre que celles qui surviennent dans les pays plus mal lotis.

La plupart de nos affaires sont des affaires de caractère marginal dans lesquelles on peut se demander si l'acte incriminé est acceptable ou inacceptable. D'une manière générale, dans nos pays lorsque nous parlons de droits de l'homme, tout individu doté de sens moral parvient généralement à la même conclusion. Mais, dans les affaires qui viennent devant la Cour, les avis sur ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas sont divergents.

Q.: Il est intéressant de constater que la plupart de vos exemples ont trait à la Grande-Bretagne.

R.: C'est une coïncidence et je pourrais vous citer de nombreux exemples relatifs à d'autres pays.

Q.: Pourtant, les archives de la Cour et celles de la Commission des Droits de l'Homme montrent que près de trois affaires sur cinq sont intentées contre la Grande-Bretagne. Comment expliquez-vous que le berceau de la démocratie doive si souvent répondre de ses méfaits à Strasbourg?

R.: A mon avis, il peut y avoir trois raisons. La première raison est que le barreau britannique a toujours été très actif. La plupart des affaires que ses membres portent devant la Cour sont appelées à faire jurisprudence. La deuxième raison est l'existence au Royaume-Uni d'un grand nombre de ces «groupes de pression» que sont les

associations de droits de l'homme. On y trouve en effet des associations pour la protection des handicapés mentaux, pour la protection des détenus, pour la protection des immigrants, et toutes sortes d'autres associations pour la défense des défavorisés. Ce sont ces groupes qui, en liaison avec un barreau actif, apportent à Strasbourg des affaires destinées à faire jurisprudence. La troisième raison est que si, dans la plupart des pays, la Convention des Droits de l'Homme est, de par la Constitution, directement incorporée au droit interne, ce n'est pas le cas en Grande-Bretagne. Ainsi, dans mon pays, les Pays-Bas, le droit international a toujours priorité sur le droit interne. Donc, quand une personne estime avoir été victime d'une violation des droits de l'homme elle peut porter son affaire devant un juge néerlandais, lequel doit appliquer le droit de la Convention. Le juge doit appliquer le droit international, même si celui-ci n'est pas en conformité avec le droit néerlandais.

Il ne peut pas en être ainsi en Grande-Bretagne car la législation du Parlement prime toujours le droit international. Dans ce pays, on ne peut pas aller trouver un juge pour lui dire que le gouvernement a violé la Convention des Droits de l'Homme. Le juge britannique n'a pas compétence pour appliquer le droit international lorsqu'il n'est pas compatible avec le droit national. Par conséquent, bien que la Grande-Bretagne soit tenue de respecter la Convention et de veiller à ce que sa législation soit compatible avec elle, cela n'est aucunement l'affaire des juges. Les personnes qui s'estiment victimes d'une violation de la Convention doivent aller à Strasbourg.

Q.: Entendez-vous par là que la Cour des Droits de l'Homme est pour la Grande-Bretagne une sorte de cour constitutionnelle pour les questions touchant aux droits de l'homme protégés par la Convention.

R.: Dans certains cas elle remplit en effet une fonction comparable.

Q.: La Cour européenne n'est-elle pas de ce fait beaucoup plus influente en Grande-Bretagne que dans les autres pays?

R.: Je ne le pense pas. Il est vrai que les décisions de la Cour ont modifié des lois britanniques, mais elles ont aussi influé sur la législation de beaucoup d'autres pays.

Quand j'étais juge à la Cour suprême néerlandaise, il était extrêmement rare que des avocats fassent reposer leur argumentation sur la Convention des Droits de l'Homme. Aujourd'hui, mes anciens collègues me disent qu'il ne se passe guère de semaine sans que quelqu'un n'invoque la Convention.

L'attitude du barreau se modifie donc aussi dans des pays autres que la Royaume-Uni et les décisions de la Cour acquièrent une immense importance pour les juristes. On leur consacre des ouvrages, ainsi que des articles dans des publications juridiques. La Convention et la jurisprudence de la Cour deviennent d'année en année mieux connues, au moins des hommes de loi. Les journaux quant à eux s'y intéressent moins parce que, comme je l'ai dit, nos affaires n'ont pas toujours un caractère très spectaculaire.

Même si le grand public ne s'en aperçoit guère, cette Cour est un fait nouveau très important dans le droit international. Il existe d'autres tribunaux internationaux s'occupant de différends entre les Etats (la plus importante des Cours est la Cour internationale de justice de la Haye) mais je crois qu'il est très important d'avoir créé une instance devant laquelle un individu peut attaquer son propre gouvernement au

nom du droit international. Je n'ai connu au cours de ma vie aucun changement comparable. Quand j'étais jeune, le droit international n'intervenait jamais dans le domaine privé des relations du gouvernement avec ses sujets. Aujourd'hui il existe un tribunal qui peut intervenir; c'est un progrès remarquable.

Q.: Certains reprochent à la Cour des Droits de l'Homme d'adopter une attitude conservatrice et d'éviter les questions susceptibles de donner lieu à polémique? Etes-vous de leur avis?

R.: Non. Nous sommes évidemment liés par les règles de la Convention et notre activisme ne peut aller au-delà. Je ne pense pas que la Commission et la Cour appliquent ces règles d'une manière conservatrice.

Un grand nombre de personnes et de gouvernements nous reprochent d'être «beaucoup trop progressistes». Quand la Convention est entrée en vigueur, après la guerre, tous les gouvernements l'ont crue parfaitement inoffensive. Ils affirmaient tous que rien dans leur pays n'était contraire aux droits de l'homme, que toutes les lois étaient humaines et toutes les institutions absolument compatibles avec le contenu des règles de la Convention.

La Convention et la Cour ont tiré parti de ces règles souvent vagues et générales au-delà de ce que la plupart des gouvernements croyaient possible. Je reconnais que nous nous occupons quelques fois d'affaires peu importantes, mais il est inexact que la Commission et la Cour aient appliqué la Convention de façon conservatrice. Elles ont été au contraire beaucoup plus progressistes que les Etats ne l'avaient prévu.

Q: Le règlement d'une affaire par la Cour des Droits de l'Homme demande en moyenne six ans. Que pourrait-on faire pour accélérer le processus?

R: C'est évidemment un grand point faible de notre activité. Cette lenteur est surtout due au fait que les décisions sont prises à deux niveaux et par deux institutions. A la Cour, nous essayons de traiter la plupart des affaires en l'espace d'un an. Néanmoins avec la surcharge de travail cela n'est pas toujours possible.

A mon sens, et ceci est un point de vue strictement personnel, il conviendrait de réunir les deux institutions. Je pense toutefois qu'il serait très difficile de trouver la bonne formule. Il sera toujours nécessaire de disposer d'un moyen d'écartier les milliers d'affaires qui ne sont pas de notre ressort. Il est absolument impossible de traiter toutes les affaires de la même façon. Diviser la Commission en chambres, comme cela a été proposé, serait évidemment une mesure utile, mais non suffisante.

MILAN RUZICKA
Journaliste

LIVRES REÇUS



Paraîtra à la fin du mois de mai aux
Editions de l'Imprimerie St-Paul S.A.
Luxembourg

40 ANS D'EUROPE

rédigé par *François VISINE*
en hommage au président Pierre Werner

et en témoignage de reconnaissance,
préfacé par *Monsieur le président Jacques Santer*,
est destiné avant tout à faire le point de la
construction européenne

C'est à la fois un ouvrage de synthèse historique et de réflexion. L'auteur, un des meilleurs spécialistes des questions européennes, centre son développement sur les événements majeurs de la construction européenne, sur la situation actuelle et sur les perspectives. Il met l'accent sur la nécessité de progresser sur la voie de l'Union Européenne et de créer enfin un pilier européen à l'Alliance atlantique.

Le développement est complété par une chronologie relativement détaillée et par une liste utile des abréviations les plus courantes. Ainsi conçu, ce nouvel ouvrage du fondateur du Mérite Européen (le 22^e) est plus spécialement destiné aux enseignants, aux journalistes, aux étudiants et à celles des personnalités, notamment syndicales et politiques, qui ont des raisons impératives, non seulement de comprendre le phénomène Europe mais plus encore de contribuer à son organisation dans une Communauté humaniste de destin, seule garante à terme des libertés et de la dignité de ses peuples.

Format 16x23 cm - 280 pages - broché
Prix de souscription 700 FB
valable jusqu'au 31 mai 1985
Prix de vente après cette date: 810 FB

Pour commander l'ouvrage il suffit de verser la somme de 700 FB (à partir du 1^{er} juin le prix sera 810 FB) au CCP n° 12-122 de l'imprimerie St-Paul S.A., Luxembourg, avec la mention «40 ans d'Europe». En vente également dans les librairies.

MOSCOU - 9 Octobre 1944

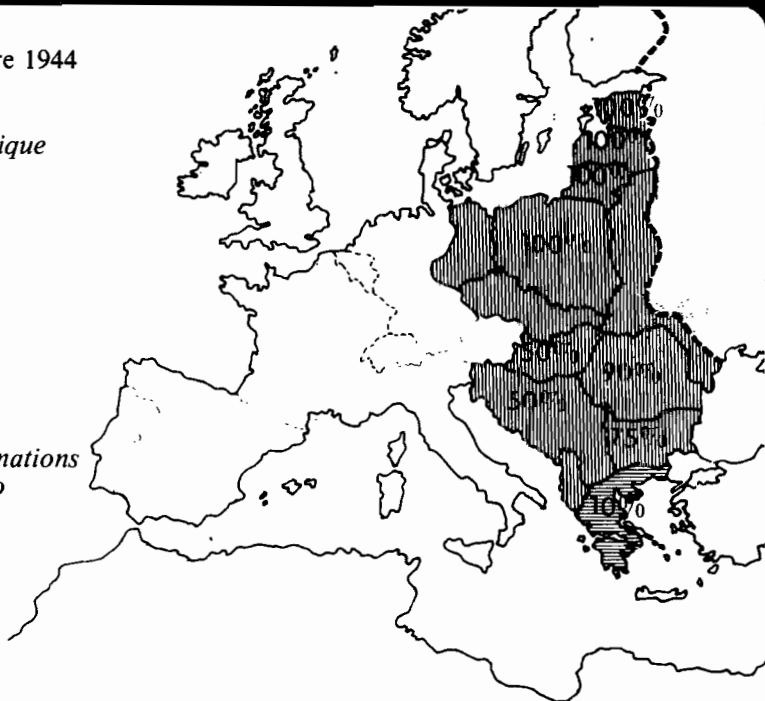
*Churchill
cède à l'Union soviétique
l'Europe de l'Est*

YALTA - 1945

*Confirmation du
partage de l'Europe
en zones d'influences*

HELSINKI - 1975

*La conférence de 35 nations
réconnaît le statu quo
créé à Yalta*



«Nous nous refusons d'admettre qu'il puisse exister des européens de catégorie A et d'autres de catégorie B».

Bulletin Européen

<i>Riccardo Scarpa: Une vague d'eurodécisionnisme</i>	1
<i>Europaes: Etats-Unis d'Amérique et Etats-Unis d'Europe</i>	3
<i>Reginald Dale: Mais ces européens, qui croient-ils être?</i>	6
<i>Giorgio Vizioli: L'Europe et les Pays du Maghreb</i>	9
<i>La station spatiale «Columbus»</i>	11
<i>Vasile Drâgut: Iccrom, une organisation internationale</i>	12
<i>Documents du Conseil de l'Europe</i>	15
<i>Livres reçus</i>	19

Bulletin Européen

Rivista mensile - Spedizione in abbonamento postale gruppo terzo (70%)
Edizioni Nagard Srl-Foro Traiano 1/A, Roma - Direttore responsabile: Sabino d'Acunto - Direzione e Redazione
Foro Traiano 1/A, Roma - telefoni: (06)679.77.85/678.09.48 - Registrazione Tribunale Roma n. 16966 del
15.10.1977 (già n. 1861 del 15.2.1951) - «Centrostampa Nagard» Milano, Via Larga 11